



Un référendum et deux initiatives fédérales !

La faitière nationale Paysage Libre Suisse (PLCH) est encore relativement peu connue mais nul doute que cela va changer prochainement.

En participant très activement à la récolte des signatures qui ont permis le succès du référendum lancé avant Noël par Pierre-Alain Bruchez et la fondation Franz Weber, les sections de PLCH ont joué un rôle non négligeable. Elles ont montré qu'elles étaient capables de mobiliser leurs membres et amis pour une action de grande ampleur.

Cela tombe bien puisque ce qui s'annonce sera encore plus difficile. En effet, après une préparation de plus d'une année, Paysage Libre Suisse lance deux initiatives fédérales : la première vise à protéger la forêt des constructions d'éoliennes industrielles et la seconde à préserver les droits des citoyens des communes concernées par les projets éoliens.

Après un certain silence que d'aucuns d'entre vous auront pu juger défaitiste et coupable, la grande bataille a commencé.

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Bulletin d'information No 35 – janvier 2024 Suisse

Le référendum contre le Mantelerlass a abouti. Le peuple votera !

Contre toutes les prévisions du monde officiel et en pleine période de fêtes et de vacances, le référendum lancé par [Pierre-Alain Bruchez](#) et la [Fondation Franz Weber](#) contre les nouvelles lois sur l'énergie (Mantelerlass) a abouti.



La récolte des signatures a été soutenue par Paysage Libre Suisse et notamment par les membres des sections de Vaud, Fribourg et Zurich qui ensemble ont récolté plusieurs dizaines de milliers de signatures.

Le référendum est déjà qualifié par le conseiller national socialiste Roger Nordmann d'« alliance contre nature des extrémistes de la défense du paysage et des pronucléaires ». L'ex-candidat au Conseil fédéral ne manque pas d'air ! Il sait parfaitement que les organisations engagées dans la récolte de signatures ont pour seul objectif d'empêcher le démantèlement du fruit de plusieurs décennies de travail des ONG environnementales et de socialistes progressistes : la protection de l'environnement. Qualifier cette démarche d'extrémiste en dit long sur la difficulté, pour une fraction des défenseurs du « Mantelerlass », de trouver des arguments susceptibles de convaincre la population du bienfondé de l'attaque en règle qu'ils ont menée contre leur propre travail avec cette loi. L'affaire sera chaude, nous savons que des millions seront engagés par ceux qui ont tout à gagner dans la concrétisation de cette loi scélérate.



Roger Nordmann - Source Arcinfo

Parmi ces derniers, le bureau d'ingénieur conseils [Planair SA](#), fort d'une centaine de collaborateurs, dont une grande partie des mandats provient de la Confédération et notamment de l'OFEN. Son président n'est autre que [Roger Nordmann](#). Un certain Lionel Perret, y est aussi directeur mais il est surtout [directeur de Suisse Éole](#). Vous avez dit « lobbying » ?

BRÈVES

À Ste-Croix : l'étrange omerta de la peur...



Photo RTS

Nous savons que de nombreuses nuisances acoustiques ont déjà été ressenties par la population de la région où sont installées les six éoliennes de Romande Energie. Plusieurs témoignages d'habitants situés parfois à plus de 2 km des turbines nous sont déjà parvenus mais la plupart de façon anonyme. Comme le dit une habitante de Ste-Croix courageuse dans le journal éponyme : « *les gens commencent à se rendre compte de ce que ça fait vraiment de vivre avec ces hélices tout près et de constater les nuisances sonores qu'elles provoquent* ». En attendant, plus personne ne semble oser parler en public : lassitude, résignation, plus envie de se battre. Michel Bühler, reviens !

Greenpeace se fissure sur l'atome



Sous la conduite d'une activiste suédoise de 18 ans, **la Aanstoot**, un groupe de jeunes militants a lancé récemment une vaste campagne de communication baptisée **Dear Greenpeace**. Pétition à l'appui, ils demandent à l'ONG de renoncer à son opposition démodée et non scientifique à l'énergie nucléaire et de les rejoindre dans la lutte contre les combustibles fossiles. Positionnement encore inimaginable il y a quelques années, tant Greenpeace a pu faire figure d'association tutélaire et intouchable opposée au nucléaire.

Deux initiatives fédérales qui vont faire du bruit

Après avoir préparé l'affaire depuis plus d'une année, Paysage Libre Suisse a réussi à convaincre un groupe de personnalités de soutenir deux initiatives populaires qui se complètent.

Liée à toutes sortes d'arrangements politiques, la passivité de la majorité des élus défenseurs de l'environnement et des ONG environnementales devant les centaines d'éoliennes qui menacent le pays devient insoutenable. Longtemps méprisés et jamais écoutés, il est apparu aux membres de Paysage Libre Suisse qu'il était nécessaire de prendre les devants pour se faire entendre. Une assemblée générale réunie en automne 2023 ayant carrément plébiscité la démarche, le comité a été conforté dans son action et s'est donné pour tâche de constituer deux comités d'initiatives. Les deux initiatives ont été lancées lors d'une conférence de presse au Palais fédéral, le 29 janvier 2024.

Initiative pour la protection des forêts

La protection de la nature est désormais clairement menacée par l'installation de grands parcs éoliens en Suisse. Au nom de la protection du climat, on n'hésite pas à planifier la déforestation d'importants espaces naturels pour y installer des éoliennes géantes. Abattre des espaces verts pour protéger le climat est un non-sens absolu ! Cette initiative demande que la nature soit protégée contre l'installation d'éoliennes en forêt.



Initiative pour la protection de la qualité de vie

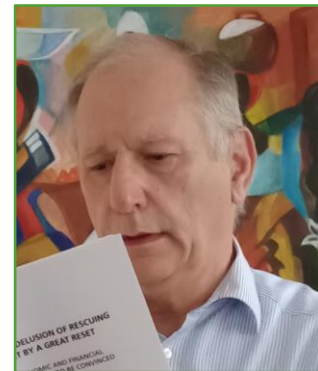
L'environnement de notre lieu d'habitation est déterminant pour le bien-être et la qualité de vie. La beauté du paysage ou la proximité d'espaces verts permettent de se ressourcer en jouissant des bienfaits de la nature. La planification de parcs éoliens menace la qualité de vie et le bien-être offert par l'environnement du lieu d'habitation. Cette initiative demande que chaque projet éolien soit soumis au vote des citoyennes et citoyens dans les communes impactées par leur installation. Ainsi, la population aura le droit de défendre son bien-être, sa qualité de vie et l'attrait de sa commune.



Les pages annexées au présent Bulletin d'information vous permettent à la fois de commander des feuilles de signatures ou de signer directement les initiatives !

L'invité* : Michel de Rougemont

Ingénieur chimiste, Dr sc tech EPFL, Consultant, membre du comité du groupe de réflexion Carnot-Cournot-Netzwerk



Les obstacles non surmontés des productions intermittentes de courant électrique

Tout le monde sait que sans vent, aucune éolienne ne produit de l'électricité et que sans soleil, il en est de même pour les panneaux solaires. Tout le monde sait que le courant électrique ne se laisse pas emmagasiner et qu'il faut donc le produire en parfaite synchronisation avec la demande. Tout le monde devrait savoir que des panneaux photovoltaïques (PV) ou des moulins à vent ne peuvent pas satisfaire la demande en tout temps. Il est donc faux de prétendre qu'un parc de ces engins fournirait le courant consommé par un village ou une ville tout au long de l'année.

Tout le monde le sait, mais les ravis de la crèche renouvelable ne veulent pas le reconnaître. Ils adoptent ainsi la posture de producteurs irresponsables qui se fichent des besoins de leurs clients. Il ne suffit donc pas de produire ce bien évanescent et de refile au réseau la tâche de se débrouiller avec les jeux des ténèbres, des nuages et d'Éole. C'est pourtant ce qui se passe aujourd'hui, heureusement encore à faible échelle, avec des préférences et des subventions à l'avantage de ces gredins.

Pour approvisionner le pays, d'autres moyens doivent être disponibles afin de pailler les manques et écrêter les excès de l'intermittence. Le mauvais exemple à ne pas suivre est donné par l'Allemagne qui doit compter sur ses centrales thermiques au charbon et au gaz pour éviter le collapse du réseau. Ce ne sont pas les courts instants où toute la demande serait satisfaite par des renouvelables dont il faut se réjouir, c'est lorsque ce n'est pas le cas qu'il faut en tirer les conséquences, donc la plus grande part du temps. En Suisse et en moyenne sur l'année, on ne peut compter sur les éoliennes qu'à 21 % de leur capacité installée ; pour les panneaux PV, ce taux appelé facteur de charge est de 11%.

Pour concevoir un système complet et performant il vaudrait mieux éviter d'introduire ces renouvelables papillonnantes qui, même en faible proportion, déstabilisent le réseau. Et si l'on s'obstine à en utiliser, il est nécessaire de convertir leurs pics excessifs de production en une forme stockable d'énergie (p.ex., pomper de l'eau en altitude, charger une batterie électrochimique) pour la restituer aux moments creux par le biais d'une autre conversion. Ces deux étapes supplémentaires entraînent des pertes de 10 à 20 %, doublent la charge à transporter par le réseau et, facteur volontiers oublié par les experts publiant des rapports de complaisance, exigent que leurs puissances soient aussi élevées que celles des dites renouvelables. Les facteurs de charge de ces énormes accessoires seront encore plus faibles que ceux de leurs pourvoyeurs.

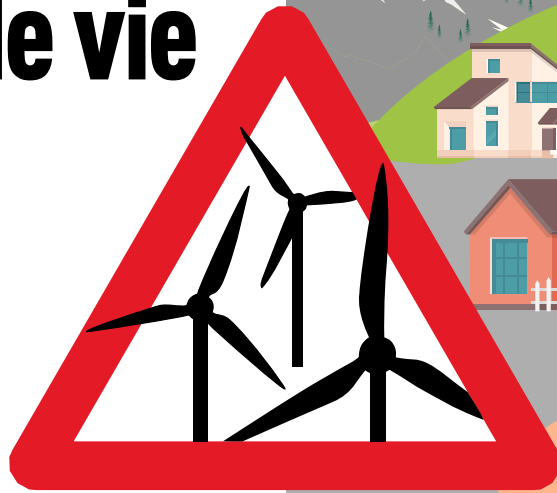
Pour compliquer la chose il faut aussi se rappeler que la saisonnalité fait que la demande en électricité sera plus forte en hiver si les chauffages au mazout et au gaz sont remplacés par des pompes à chaleur. Comme un stockage intersaison n'est pas concevable, il faudrait alors encore plus compter sur des importations, pourtant très improbables au vu des pénuries que nos voisins s'organisent aussi. Ou bien, il faudrait disposer d'une très forte puissance de réserve, au gaz venant d'ailleurs et qui resterait très mal utilisée. Ne parlons pas ici de la fable de l'adaptation de la demande à la production, du phantasme hydrogéné ou de la sobriété imposée, aucune de ces propositions n'est désirable.

À une production bégayante il faudrait donc ajouter deux autres installations de même puissance, surcharger le réseau et couvrir le territoire de ces équipements vilains, inefficients et inefficaces. Et comme les lois de la thermodynamique l'exigent, il faudrait surdimensionner le tout pour tenir compte de pertes qui se produisent au long de cette chaîne complexe. Construire plus pour coûter plus : les pique-assiettes et les parasites du secteur se réjouissent, sans que cela ne contribue en rien à sauver la planète, bien au contraire. Il n'est pas nécessaire d'être expert en économie ou en écologie pour savoir que ça n'a pas de sens, surtout s'il faut renouveler ces renouvelables tous les 25-30 ans.

Ces obstacles sont pourtant surmontables, sans miter le territoire et sans dépenses pharaoniques. Il suffit d'avoir le courage d'en prononcer l'adjectif qualificatif – nucléaire – qui se marie si bien dans notre pays avec l'hydraulique. C'est pourquoi il faut se réjouir qu'un vote référendaire contre la loi. « Mantelerlass » doive se tenir ; ce sera l'occasion de peser les vraies priorités pour l'approvisionnement électrique du pays.

** « L'invité » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.*

Pour la protection de la qualité de vie



Initiative populaire fédérale

« Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes) »

Initiative populaire fédérale « Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes) »

Comité d'initiative

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Alfred R. Sulzer, Schermengasse 10, 7208 Malans; **Anael Lovis**, La Sagne-au-Droz 20, 2714 Les Genevez; **Catherine Glutz von Blotzheim**, Herrngasse 56, 6430 Schwyz; **Fabienne Duelli**, Grund 525, 9044 Wald; **Yvan Pahud**, Chemin de la Prise 40, 1454 L'Auberson; **Gaudenz von Salis**, Junkerngasse 45, 3011 Bern; **Dieter Meyer**, Route de Planafin 41, 1723 Marly; **Andreas Sudler**, Tüfenbachstrasse 35, 8494 Bauma; **Charlotte Blank**, Im Oberfeld 5, 8261 Hemishofen; **Marie-Claude Chappuis**, Route de Sommentier 129, 1688 Sommentier; **Adrian Meier**, Juraweg 4, 5737 Menziken; **Nina von Albertini**, Dusch 78, 7417 Paspels; **Raphael Alder**, Wingertenstrasse 3, 8322 Madetswil; **Katharina Cryer**, Birkenweg 20, 8471 Dägerlen; **Markus Dietiker**, Obergütschstrasse 4, 6038 Honau; **Johann Widmer**, Trottenstrasse 94, 8037 Zürich; **Elias Vogt**, Däderizstrasse 61, 2540 Grenchen; **Michel Fior**, Beundenweg 11b, 3225 Müntschemier; **Antoinette de Weck**, Grand Rue 20, 1700 Fribourg; **Martin Maletinsky**, C.-F.-Meyer-Strasse 14, 8802 Kilchberg; **Marco Zimmermann**, Hittingen 109, 9502 Braunau; **Jean-Marc Blanc**, Chemin du Mandou 5, 1041 Bottens; **Urs Waltenspül**, Tannerstrasse 63, 5000 Aarau; **Siegfried Hettegger**, Dorfstrasse 30, 8835 Feusisberg; **Peter Hess**, Rüteliweg 5, 4207 Bretzwil

Affranchir
svp

- Je commande _____ feuilles de signatures
- Je souhaite soutenir financièrement l'initiative populaire.
Je vous prie de me faire parvenir un bulletin de versement.

Nom : _____ Prénom : _____

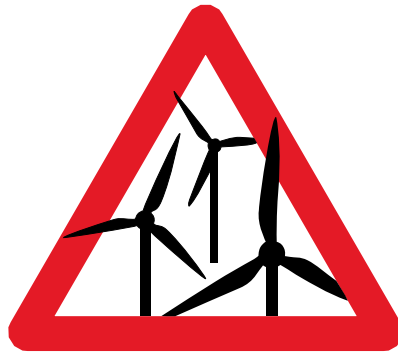
Rue/N° : _____

NPA : _____ Lieu : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Verein für Naturschutz
und Demokratie
Postfach
3000 Bern

Pour la protection de la qualité de vie



Initiative populaire fédérale
« Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes) »

L'environnement de notre lieu d'habitation est déterminant pour le bien-être et la qualité de vie. La beauté du paysage ou la proximité d'espaces verts permettent de se ressourcer en jouissant des bienfaits de la nature. La planification de parcs éoliens menace la qualité de vie et le bien-être offert par l'environnement du lieu d'habitation. Cette initiative demande que chaque projet éolien soit soumis au vote des citoyennes et citoyens dans les communes impactées par leur installation. Ainsi, la population aura le droit de défendre son bien-être, sa qualité de vie et l'attrait de sa commune.

Environ 300 parcs éoliens, qui comptent tous plusieurs éoliennes, sont planifiés en Suisse. De nombreuses régions de l'Arc jurassien, sur le Plateau suisse, dans les Préalpes et dans les Alpes sont concernées. Les éoliennes impactent le paysage des régions concernées et le quotidien des gens qui y vivent. C'est pourquoi il faut permettre aux personnes concernées de voter sur ces projets.

Or, on cherche au contraire à limiter autant que possible le droit de s'opposer localement à la construction d'éoliennes. Grâce à cette garantie constitutionnelle, les législations fédérales et cantonales devront prévoir à l'avenir des votations locales sur des projets éoliens.

Cette initiative n'interdit pas l'installation d'éoliennes en Suisse, mais demande que celles-ci soient soumises à un vote populaire contraignant, dans les communes concernées et dans celles fortement impactées.

Plus d'informations : www.protection-communes-oui.ch

3 BONNES RAISONS DE SIGNER CETTE INITIATIVE :

- ✓ **OUI à la protection de la qualité de vie**
L'environnement direct de notre lieu d'habitation est important pour le bien-être et la qualité de vie. Chacun doit pouvoir défendre sa qualité de vie en cas de projets éoliens.
- ✓ **OUI à la protection des paysages**
Les éoliennes ne passent pas inaperçues dans le paysage. Les forêts sont défrichées et le paysage défiguré. L'attrait naturel et touristique est sacrifié.
- ✓ **OUI à la protection des droits populaires**
Les habitants d'une région concernée par la création de parcs éoliens et qui seront donc directement impactés au quotidien doivent pouvoir donner leur avis et voter sur chaque projet. Leur décision doit être contraignante.

 **SIGNEZ DÈS À PRÉSENT**

Initiative populaire fédérale « Pour la protection de la démocratie directe face aux parcs éoliens (initiative pour la protection des communes) » La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 89, al. 6²
⁴ Les projets portant sur des éoliennes d'une hauteur totale de 30 mètres ou plus requièrent l'approbation du peuple de la commune d'implantation et des communes limitrophes particulièrement concernées par celles-ci. La documentation des projets doit fournir des informations concrètes sur chaque site, sur les dimensions des ouvrages, sur l'équipement et sur les principales répercussions des éoliennes.

Art. 197, ch. 16³
16. Disposition transitoire ad art. 89, al. 6 (Éoliennes)
¹ Les éoliennes dont la tour n'était pas encore érigée le 1^{er} mai 2024, requièrent l'approbation subséquente du peuple de la commune d'implantation et des communes limitrophes particulièrement concernées par celles-ci, à moins que cette approbation ait déjà été donnée.

² Si l'approbation n'est pas donnée, les éoliennes ainsi que toutes les constructions et installations qui leur sont liées doivent être démantelées aux frais de ceux qui les ont réalisées dans un délai de 18 mois. L'état initial doit être rétabli.

³ Les projets d'éoliennes de La Joux-du-Plâne, du Crêt-Meuron, de Montperreux et de Montagne de Buttes dans le canton de Neuchâtel ne sont pas soumis à ces dispositions, pour autant qu'ils ne subissent pas de modification après le 1^{er} mai 2024 qui requiert une modification du plan d'affectation ou une nouvelle procédure d'autorisation de construire.

¹ RS 101
² Le numéro définitif du présent alinéa sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin ; celle-ci le déterminera en fonction des autres dispositions en vigueur de la Constitution et procédera à l'adaptation dans l'ensemble du texte de l'initiative.
³ Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Signez ici l'initiative Veuillez remplir tous (*) les champs !

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.
Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton*	Code postal*	Commune politique*				
N°	Nom, prénom* (en majuscule), écrire soi-même, lisiblement et manuellement	Date de naissance* Jour, mois, année	Adresse* Rue, numéro	Signature manuscrite*	Contrôle Laisser vide	
1						
2						
3						

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Veuillez envoyer cette liste, partiellement ou entièrement remplie, d'ici le 30.06.2025 à : Verein für Naturschutz und Demokratie, Postfach, 3000 Bern.

Informations supplémentaires, commande ou téléchargement de listes sur : www.protection-communes-oui.ch

Expiration du délai imparté pour la récolte des signatures : 30.07.2025

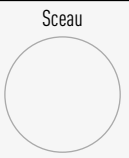
Publiée dans la Feuille fédérale le 30 janvier 2024

L'attestation de la qualité d'électeur des signataires est obtenue par le comité d'initiative.

Le fonctionnaire soussigné certifie par la présente que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire susmentionnés ont le droit de voter dans les affaires fédérales et d'exercer leurs droits politiques dans la municipalité mentionnée. Le fonctionnaire responsable de la certification (signature manuscrite et qualité officielle) :

Lieu : _____ **Le fonctionnaire compétent pour l'attestation**

Date : _____ Fonction officielle : _____ Signature manuscrite : _____



Pour la protection des forêts



Initiative populaire fédérale

« Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts) »

Initiative populaire fédérale «Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts)»

Comité d'initiative

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote:

Alfred R. Sulzer, Schermengasse 10, 7208 Malans; **Fabienne Duelli**, Grund 525, 9044 Wald; **Gaudenz von Salis**, Junkerngasse 45, 3011 Bern; **Urs N. Glutz von Blotzheim**, Herrengasse 56, 6430 Schwyz; **Marc Kéry**, Strassburgerallee 82, 4055 Basel; **Andreas Sudler**, Tüfenbachstrasse 35, 8494 Bauma; **Charlotte Blank**, Im Oberfeld 5, 8261 Hemishofen; **Werner Stauffacher**, Rietstrasse 22, 8232 Merishausen; **Hans Weiss**, Gesellschaftsstrasse 14A, 3012 Bern; **Bernhard Scholl**, Titlisstrasse 3, 4313 Möhlin; **Benoît Glasson**, Route des Jorettes 12, 1642 Sorens; **Jean-Claude Morisod**, Grand Rue 12A, 1700 Fribourg; **Raphael Alder**, Wingertenstrasse 3, 8322 Madetswil; **Nicolas Fasel**, Verriere 11, 1094 Paudex; **David Gerke**, Neuquartierstrasse 48, 4562 Biberist; **Anton Merkle**, Veilchenweg 2, 3186 Düringen; **Johann Widmer**, Trottenstrasse 94, 8037 Zürich; **Elias Vogt**, Däderizstrasse 61, 2540 Grenchen; **Michel Fior**, Beundenweg 11b, 3225 Müntschemier; **Antoinette de Weck**, Grand Rue 20, 1700 Fribourg; **Martin Maletinsky**, C.-F.-Meyer-Strasse 14, 8802 Kilchberg; **Marco Zimmermann**, Hittingen 109, 9502 Braunau; **Jean-Marc Blanc**, Chemin du Mandou 5, 1041 Bottens; **Urs Wattenspül**, Tannerstrasse 63, 5000 Aarau; **Siegfried Hettegger**, Dorfstrasse 30, 8835 Feusisberg

Affranchir
svp

- Je commande _____ feuilles de signatures
- Je souhaite soutenir financièrement l'initiative populaire.
Je vous prie de me faire parvenir un bulletin de versement.

Nom : _____ Prénom : _____

Rue/N° : _____

NPA : _____ Lieu : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Verein für Naturschutz
und Demokratie
Postfach
3000 Bern

Pour la protection des forêts



3 BONNES RAISONS DE SIGNER CETTE INITIATIVE :

- ✓ OUI à la protection de la nature**
Les forêts sont menacées par l'installation d'éoliennes. Pour chaque éolienne, il faut défricher l'équivalent d'un terrain de football. La nature est vitale pour les plantes, les animaux et les humains.
- ✓ OUI à la protection des animaux**
Les oiseaux et les chauves-souris se font happer par les éoliennes et meurent. Le défrichage détruit l'habitat de nombreux animaux et insectes indispensables à l'écosystème naturel.
- ✓ OUI à la protection du climat**
La meilleure manière de protéger le climat, c'est de préserver les espaces naturels et non pas de les sacrifier.

Initiative populaire fédérale «Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts)»

La protection de la nature est désormais clairement menacée par l'installation de grands parcs éoliens en Suisse. Au nom de la protection du climat, on n'hésite pas à planifier la déforestation d'importants espaces naturels pour y installer des éoliennes géantes. Abattre des espaces verts pour protéger le climat est un non-sens absolu ! Cette initiative demande que la nature soit protégée contre l'installation d'éoliennes en forêt..

En Suisse, bien plus de 1000 éoliennes sont prévues. Nombre d'entre elles sont projetées au milieu de la forêt ou directement en bordure de celle-ci. Or, pour chaque éolienne installée, il faut défricher l'équivalent d'un terrain de football. Ce sont des milliers d'hectares de forêts et d'espaces naturels qui seront purement et simplement sacrifiés.

La nature est vitale non seulement pour la biodiversité, mais aussi pour les humains. C'est tout l'écosystème qui est menacé par la construction d'éoliennes en forêt. Les éoliennes tuent les oiseaux et les chauves-souris et occasionnent une perte d'habitat pour la faune. Les forêts sont mitées et elles meurent de l'intérieur.

Cette initiative n'interdit pas l'installation d'éoliennes en Suisse, mais demande que celles-ci soient planifiées et réalisées ailleurs que dans les forêts et les pâturages boisées. La nature doit être protégée et non pas menacée au nom de la protection du climat. Protéger le climat, c'est aussi protéger le poumon naturel qu'est la forêt.

Plus d'informations : www.protection-forets-oui.ch



Initiative populaire fédérale « Contre la destruction de nos forêts par des éoliennes (initiative pour la protection des forêts) »

La Constitution¹ est modifiée comme suit :

Art. 77, al. 4
⁴ Aucune éolienne d'une hauteur totale de 30 mètres ou plus ne peut être construite dans les forêts ni à une distance de 160 mètres de celles-ci ou de pâturages boisés dont la densité de boisement est supérieure à 30%.

Art. 197, ch. 16²
16. Disposition transitoire ad art. 77, al. 4 (Éoliennes)
Les constructions et installations ou les modifications de terrain réalisées après le 1^{er} mai 2024 qui sont contraires à l'art. 77, al. 4, doivent être respectivement démantelées ou éliminées aux frais de ceux qui les ont réalisées dans un délai de 18 mois à compter de l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons. L'état initial doit être rétabli.

¹ RS 101
² Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

Signez ici l'initiative

Veuillez remplir tous () les champs !*

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature.
Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Canton*	Code postal*	Commune politique*				
N°	Nom, prénom* (en majuscule), écrire soi-même, lisiblement et manuellement	Date de naissance* Jour, mois, année	Adresse* Rue, numéro	Signature manuscrite*	Contrôle Laisser vide	
1						
2						
3						

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Veuillez envoyer cette liste, partiellement ou entièrement remplie, d'ici le 30.06.2025 à : Verein für Naturschutz und Demokratie, Postfach, 3000 Bern.

Informations supplémentaires, commande ou téléchargement de listes sur : www.protection-forets-oui.ch

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 30.07.2025

Publiée dans la Feuille fédérale le 30 janvier 2024

L'attestation de la qualité d'électeur des signataires est obtenue par le comité d'initiative.

Le fonctionnaire soussigné certifie par la présente que les _____ (nombre) signataires de l'initiative populaire susmentionnés ont le droit de voter dans les affaires fédérales et d'exercer leurs droits politiques dans la municipalité mentionnée. Le fonctionnaire responsable de la certification (signature manuscrite et qualité officielle) :

Lieu : _____ Le fonctionnaire compétent pour l'attestation

Date : _____

Fonction officielle : _____ Signature manuscrite : _____

